

2.5.61.-

KIBUNGO



2672

TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse : ECONORU USUMBURA

Citation: N°1139 02/AE 3/03/SIND

OBLIGEREZ M'ENVOYER URGENCE PROVISION
FORMULAIRE PV CLOTURE D'ENQUETE COMODO
INCOMODO STOP

TERRITOIRE

Expéditeur: Mr. I'A.T. à Kibungu.-

/ H.J.Ph./

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

Kibungu le 2 mai 1961

OBJET :

REQUETE RWABUKUMBA
ET KARENCABO

N° 11371 AI 33/02/Sind.-

A Monsieur le Chef de Commune NTIJYINAMA.J
de & à

KIBUNGU .-

Monsieur le Chef de Commune,

Monsieur RWABUKUMBA et KARENCABO viennent me
dire que vous leur exigez le paiement de I.C. pour l'année 60.

Ces deux individus sont partis en Uganda en 1959
et y ont payé l'impôt 1960, ils sont en possession des acquits.

Ils me déclarent par ailleurs qu'ils ne sont revenus
qu'il y a une semaine. Il faudrait bien être certain qu'ils n'ont pas passé
trois mois au Ruanda et dans la négative, ils ne devront payé que l'I.C.
1961. Ils doivent vous montrer la feuille de route établie lors du bien
retour.

Pour l'Administrateur de Territoire
Monsieur le Préfet

GASUHUKE Philippe.-

/ H. J. Ph. /

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

Kibungu le 2 mai 1961

OBJET :
RMP.18.795/RE/M.-

N° / Just 2 /02/M.-

A Monsieur le Premier Substitut du Procureur du Roi
de & à
A S T R I D A .-

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

Me référant à votre lettre n° 2348/RMP 18.795/RE/M du 28 mars 1961 que j'ai reçue le 29 avril 1961, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le jugement YUSSUFU bin ALI BAHMANI vous a été transmis par ma lettre n° 801/Just du 23 mars 1961.

LE JUGE DE POLICE
MULLER.N.E.

TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse: AJACRU USUMBURA

2-5-61

c
N° 113502 / JUST 3/02/J SVT N° 111/0138327 AUCUN
CANDIDAT REMPLISSANT CONDITIONS

TERRITOIRE

/ H.J.Ph./

RESIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

Kibungu le 2 mai 1961

e
✓
N° 1134 / Pers 3/ M.-

OBJET :

Liquidation Traitement
ATAP. MULLER

matr- 26.244

A Monsieur le Directeur de Service des Comptes du
Personnel d'Afrique
Ministère des Affaires Africaines
54, rue des Colonies

A BRUXELLES.-

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que mon
compte ouvert à l'Office des chèques Postaux porte le numéro 600.433.

Je suppose qu'actuellement plus rien ne s'oppose à ce que
mon traitement ne soit liquidé régulièrement. J'attire votre bienveillante
attention sur le fait que mon traitement ne m'est plus payé depuis le 1
janvier 1961, et je vous serais très reconnaissant si vous vouliez activer la -
liquidation de cette somme.

L'Administrateur Territorial Assistant Principal
MULLER, N. E.

2.5.1961.

TELEGRAMME OFFICIEL.--

ADRESSE : GREFFE JUSTICE ADA.

CITATION: N° IL3302/JUST 4/02/SIND RUT. 596 DU 10.4.61. RELATIF AFFAIRE SALEM
N'AVOIR RECU QUE VOTEL.573/D.14 DU 5.4.61 STOP
DOSSIER VOUS AVOIR ETE ENVOYE PAR ML 937/ JUST DU 7/4/61/FULLSTOP

TERRITOIRE.

Expéditeur l'Administrateur de Territoire de Kibungu.--

-K.D-

Kibungu, le 29 Avril 1961.-

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

N° 1131 /FIN/DZ.

OBJET:

Fact. Salim bin Nassor
n° 102 du 22.4.61

Monsieur le Directeur Provincial du Personnel

à

U S U M B U R A

Monsieur le Directeur Provincial,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour approbation, liquidation, la facture ci-émargée relative au transport des bagages des agents rentrant en Europe fin carrière.-

Le Comptable Territorial
DE ZUTTER.L.

-K.D-
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 29 Avril 1961,-

N° 1130 /FIN/DZ.

OBJET:
Fact. transport
KALISA Z.

① /
Monsieur le Directeur de la Santé Publique
à

K I G A L I

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour
approbation et liquidation les factures relatives
au transport du Commis KALISA Z. lors de sa mutation
Kibungu-Muhororo.-

Le Comptable Territorial
DE ZUTTER.L.

29.4.61.-

@

TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse : TEM KIGALI
CTA AGENT TRANSIT KIGALI

Citation: N° 1129 29/FIN/DZ OBLIGEREZ AVERTIR NOTRE CAMIONNETTE
PEUGEOT DEVOIR PRENDRE CAISSE PAPIER SE TROUVANT MAGASIN
TRANSIT KIGALI STOP

TERRITOIRE

Expéditeur: Monsieur l'Administrateur de Territoire à Kibungu ↗

Kibungu, le 29 avril 1961.-

OBJET:

N° M28/M.O.I.9/03/SIND.-

Pension
Munyagahanga Eustache.-

A Monsieur le Directeur de la Caisse
des Pensions des Travailleurs
du Ruanda-Urundi

B.P. 1600

USUMBURA.-

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en
annexe et en double exemplaire, la demande de pension et
d'allocation de retraite N° 252.833 du nommé Nyagahanga
Eustache.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération très distinguée.-

Pour l'Administrateur de Territoire,
LE SECRETAIRE DE TERRITOIRE,
I. SINDANO.-

28.4.1961.-

TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse : HYGIRU USUMBURA

Citation: N° 112728/CAC/VE

OBLIGEANCE CABLER PRIX DE REVIENT DEDETEISATION UNE HUTTE
STOP

TERRITOIRE

Expediteur: Monsieur l'A.T. à Kibangu.-

Kibungu, le 29 Avril 1961.-

N° 1126 /FIN/DZ.

Réf.:Votre lettre
n° 3227/Vét.

e/

OBJET:
Taxe véhicule Exerc.60

Monsieur le Receveur des Impôts
à
K I G A L I

Monsieur le Receveur,

En exécution de votre lettre ci-émargée,
j'ai l'honneur de vous communiquer partiellement les renseignements
sollicités, lesquels je recueille difficilement.

- 1°) Véhicule X 3877-l'usager titulaire l'a vendu au mois de juin
1960 à Said bin Nassor, commerçant à Kabarondo(Bug.Sud.) et
a omis de le déclarer au Service des Impôts
- 2°) Véhicule X 3758-l'usager titulaire s'est installé à Nyanza
- 3°) Véhicule X 3398-l'usager titulaire se trouve également à
Nyanza;suivant renseignements recueillis le véhicule serait
mis hors usage depuis 1959.
- 4°) Véhicule X 3227-l'usager titulaire serait en fuite.
- 5°) Véhicule x 3055-l'usager titulaire a déclaré que le véhicule
est toujours en panne depuis mars 1960.
- 6°) Véhicule X 1486-l'usager titulaire déclare avoir remis le véhi-
cule au garage Sedec à Usumbura en septembre 1959.
- 7°) Véhicule X 5070 l'usager titulaire se trouverait au Tanganyik
et aurait passé son véhicule en cours de 1960 à Omari Mussisi
- 8°) Véhicule X 4508 l'usager titulaire me fait savoir que le véhi-
cule ne fonctionne plus depuis 1959

Pour les autres véhicules, à ce jour je suis
sans nouvelles mais mettrai tout en oeuvre pour vous tenir au
courant.-

Pour l'Administrateur de Territoire
Le Comptable Territorial

DE ZUTTER.L.

H.J.Ph.

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

Kibungu le 29 avril 1961

OBJET :
AFF: KUNDARI Mario
RMP.18.498/Ki

N° II23/Just 1 /02/M.-

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi
de & à

A S T R I D A .-

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai reçu votre lettre n° 2531/RMP/18.498/Ki du 11 avril 1961 à la date du 25 avril 1961. Cette lettre réclame l'exécution de l'affaire KUNDARI. Par votre télégramme n° 268617/RMP.18.498/Ki du 17 avril 1961 vous me demandez de transmettre le dossier en vous référant à ma lettre n° 366/Just. du 14.2.1961, je vous ai transmis le dossier le 19 avril 1961 ma lettre n° 1031/Just, sans avoir jugé l'affaire.

Le contenu de votre lettre n° 2531 du 11 avril, reçue après l'envoi du dossier, me fait penser que vous avez réclamé le dossier avec le jugement rendu. Dans ce cas il s'agirait d'une mauvaise interprétation de ma part de votre télégramme du 17.4.1961, et je vous demande de m'excuser d'avoir transmis le dossier sans avoir rendu le jugement.

J'attire cependant votre attention sur le contenu de la lettre n° 366/Just du 14.2.1961 et sur le télégramme du Complice d'ASTRID annexés au dossier vous transmis.

LE JUGE DE POLICE
MULLER.N.E.

Kibungu, le 29 avril 1961.-

OBJET:

N° 1124 /C.A.C./V.E.-

Briques pour
Dispensaire Nyamirama.-

C/

A Monsieur le Chef de la Commune
de

KABARONDO.-

Monsieur le Chef de Commune,

Veillez veiller à ce que les briques
pour le dispensaire de Nyamirama ne soient pas volées.

Demandez à un habitant qui habite près
de ces briques qu'il vous avertisse immédiatement quand
quelqu'un prélève des briques.-

LE COMPTABLE CENTRALISATEUR,
VAN ESPEN, L.-

Kibungu, le 27 avril 1961.-

OBJET:

Radio Rwanda.-

N° 1121 /A.I.18/02/G.P.-

A Messieurs KAGUBARA - Secteur Buganze-Nord
KANYAMIHANDA - " " Sud.
HABYARIMANA - " Migongo
MURYAKAZI - " Mirenge.-

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je vous ai désigné comme collaborateur pour la Radio Rwanda dans le secteur du

Vous devez me fournir hebdomadairement, par l'intermédiaire du Comis KABEZA Constantin, un rapport succinct sur toute manifestation ou événement quelconque qui se produirait dans votre région, susceptible d'intéresser la population.-

Vu : L'A.T., P. SCIMIT.-

LE PREFET,
GASURINE, Ph.-

Ndakumenyeshye ko kuva ubu usajya umenyeshye Radio y'Urwanda amakuru y'akurere uherereyemo (chefferie utuyemo).

Ujye umyohereza muri cyumweru ka reporo k'amakuru mu magambo magu avunaguye nashereza muri Radio Rwanda kerekaye ibyabaye mu karere urimo, kandi bishobora gushimisha abaturage.-

REPUBLIQUE DU RWANDA
PREFECTURE DE KIBUNGU

C/

N° 122/A.I.33/02/M.-

Transmis à Monsieur le Bourgmestre de Gakenke, la requête de
UWOSHEJE avec prière de faire une enquête et de saisir éventuellement le Tribunal.-

Kibungu, le 28 avril 1961.-
L'ADMINISTRATEUR TERR. ASSISTANT PPAL,
MULLER, N.E.-

Kibungu, le 28 avril 1961.-

OBJET:

Radio Rwanda.-

c/
N° 1120 /A.I.18/02/G.P.-

Copie pour information à Monsieur MULLER, N.E.,
Administrateur Territorial Assistant Ppal à
Kibungu.-

LE PREFET,
GASUHUKE, Ph.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

KIBUNGU.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que suite à la lettre du 15 avril 1961 de Monsieur le Chef des
Emissions Radio Rwanda à Kigali, j'ai désigné Monsieur Kabeze
Constantin Comais, comme correspondant responsable de la Préfecture
Kibungu.

Les collaborateurs étant :

Kagubara, A. - Buganze-Nord
Kanyamihanda - Buganze-Sud
Habyarimana - Migongo
Munyakazi - Mirenge.-

LE PREFET, GASUHUKE, Ph.-